

COMPTABILITE GENERALE

ETAPE 17 : LE PORTEFEUILLE TITRES

1. ÉLEMENTS CONSTITUTIFS

1.1 CLASSIFICATION JURIDIQUE

En droit commercial on distingue essentiellement deux catégories de titres. La pratique financière et boursière a créé une troisième catégorie un peu particulière.

1.1.1 Les titres représentatifs de la propriété d'une fraction du patrimoine des sociétés

En effet, certaines entreprises nécessitent, pour fonctionner, des capitaux importants. Une personne seule ne peut alors réunir de telles sommes. On constitue alors une société. Le montant total du capital est divisé en un certain nombre de parties (d'égale valeur) représentées par les *titres* et ces titres sont souscrits par diverses personnes - les associés.

Selon le type juridique de la société : société de personnes ou société de capitaux, les titres émis s'appellent respectivement des parts sociales ou des actions.

Les associés perçoivent, annuellement, une fraction des bénéfices réalisés par la société : le dividende. Le montant de ce dernier varie donc en fonction des résultats sociaux.

1.1.2 Les titres représentatifs d'une créance sur la société

En effet, les sociétés, pour se procurer des fonds, peuvent avoir recours à l'emprunt. Certains emprunts sont d'un montant tel qu'une seule personne, ou même un seul établissement financier (banque) ne pourrait effectuer le prêt. Aussi les sociétés émettent-elles un emprunt dont le montant est divisé en titres (d'égale valeur) - les obligations. Ces titres sont alors souscrits par diverses personnes dans le public. En rémunération du prêt qu'ils ont consentis, les obligataires reçoivent, annuellement, un intérêt fixe.

1.1.3 Les titres émis par les OPCVM

L'évolution moderne des marchés financiers a donné naissance à une catégorie particulière de titres, les titres émis par les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières.

Ces titres sont des actions de *SICAV* ou des parts de fonds commun de placement. Ce sont donc, en théorie, des titres conférant un droit de propriété. Mais en fait, ces titres sont émis par des organismes écrans, les OPCVM, dont le patrimoine est uniquement composé de titres (actions ou obligations) émis par des sociétés commerciales.

Il existe un « intermédiaire » entre l'actionnaire et la société commerciale émettrice des titres. Le détenteur de titres n'a donc pas de droits directs sur la société émettrice.

1.2 CLASSIFICATION COMPTABLE

Le portefeuille titres peut se composer, selon la terminologie du PCG, de trois catégories de titres.

1.2.1 Les titres de participation

Ces titres sont comptabilisés en tant qu'immobilisations financières en classe 2 :

Compte 26 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

On trouve notamment les subdivisions suivantes :

- **261. Titres de participation**

Ce sont des actions ou des parts sociales dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- **267. Créances rattachées à des participations**

On enregistre dans ce compte les créances nées à l'occasion de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles le prêteur détient une participation.

1.2.2 Les autres immobilisations financières

Il s'agit de titres (autres que les titres de participation) que l'entreprise a l'intention ou l'obligation de conserver durablement. Ils s'enregistrent dans le compte :

Compte 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ils peuvent être représentatifs :

- de parts de capital (actions ou parts sociales), d'où le compte :

271. Titres Immobilisés (droit de propriété).

- de placement à long terme (obligations), d'où le compte :

272. Titres Immobilisés (droit de créance).

A NOTER : On trouve, également, sous le titre *d'autres immobilisations financières* divers comptes non liés aux titres ; ce sont notamment les comptes :

- **274. Prêts :**

On y enregistre les prêts qui sont initialement accordés à long terme par l'entreprise.

- **275. Dépôts et cautionnements versés :**

Exemples : Dépôts de garantie lors de l'abonnement à la fourniture d'électricité, loyer d'avance donné en garantie.

1.2.3 Les valeurs mobilières de placement

Il s'agit ici de titres acquis afin de placer des excédents temporaires de trésorerie. Ils sont donc enregistrés dans les comptes financiers (classe 5) et plus précisément :

50. Valeurs mobilières de placement

On peut utiliser deux subdivisions :

- **503. Actions**
- **506. Obligations**

2. L'ENTRÉE DES IMMOBILISATIONS DANS LE PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE

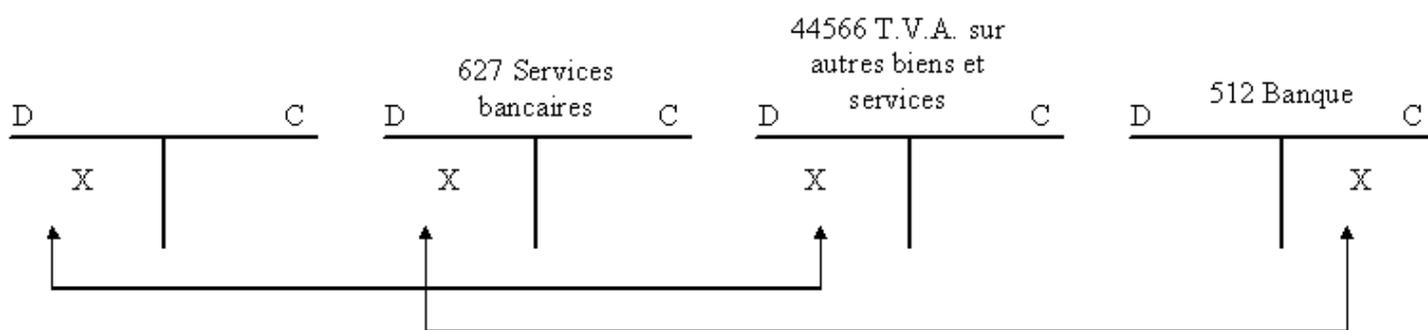
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les titres sont comptabilisés à leur prix d'achat.

Celui-ci est déterminé soit par la cotation en Bourse, soit par les termes du contrat d'acquisition, pour les sociétés non cotées.

Les frais accessoires tels que commissions, courtages, impôts de bourse, ne sont pas incorporés dans le prix d'achat. Ils font l'objet d'un enregistrement distinct dans un compte de charges : 627. Services bancaires

2.2 COMPTABILISATION



2.3 EXEMPLES

Exemple 1 : Le 15/6/01, acquisition de 1 000 actions de la société Leroy, au cours de 200 €. Ces titres permettent de participer à la gestion de la société émettrice. Les frais d'achat s'élèvent à 2 750 € (H.T.) T.V.A. à 19,60 % 539 F. La dépense totale est immédiatement réglée par chèque bancaire.

DATE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
15/06/98	261	Achat de 1000 actions de la société LEROY	200 000.00	
	627		2 750.00	
	44566		539.00	
	512			203 289.00

Exemple 2 : Achat en bourse, le 25/03/01, dans un but spéculatif, de 10 actions de SICAV monétaires au cours unitaire de 3 740 €

DATE	N° PIÈCE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
25/03/99		503	Achat de 10 SICAV	37 400.00	
		512			37 400.00

3. LES REVENUS DES TITRES

Les titres détenus par l'entreprise lui procurent des revenus.

Lorsque l'entreprise perçoit des coupons, cela constitue, pour elle, un produit à caractère financier soit :

76 PRODUITS FINANCIERS

Plus précisément :

- **761 Produits de participations**
- **762 Produits des autres immobilisations financières.**
- **764 Revenus des valeurs mobilières de placement.**

Exemple 3 : Le 31 mars 2001, le coupon mis en distribution par la société Leroy (voir exemple 1) s'élève à 20,15 € par actions.

L'on perçoit donc : $20,15 * 1\ 000 = 20\ 150\ €$

Soit l'écriture suivante :

DATE	N° PIÈCE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
31/03/99		512	Coupons titres LEROY	20 150.00	
		761			20 150.00

EXERCICES

EXERCICE 1

Indiquez la nature juridique et le classement des titres en portefeuille de l'entreprise Spéculor.

	Nature juridique	Classement comptable
Obligations achetées avec l'intention de les revendre dans trois mois.	Titres de créances	VMP
Actions de la société anonyme Legrand. Ces actions représentent 60 % du capital de la société Legrand et assurent à l'entreprise Spéculor le contrôle exclusif de la société Legrand.	Titres de propriété	Titres de participation
Actions de la SICAV Lion-Monétaire achetées pour placer pendant trois semaines un excédent temporaire de trésorerie.	Titres d'OPCVM représentatifs de titres de créances	VMP
Parts sociales de la SARL VerMord. Ces parts représentent 40 % du capital de la société Vermord et assurent à l'entreprise Spéculor une influence notable dans la SARL.	Titres de propriété	Titres de participation
Parts du fonds commun de placement Nation-Monétaire acquises pour placer des disponibilités pendant deux mois.	Titres d'OPCVM représentatifs de titres de créances	VMP
Actions de la société Pétrolia achetées dans l'espoir que, dans quelques jours, un forage pétrolier fructueux sera annoncé. Cette annonce ferait monter le cours de l'action Pétrolia. Si cet espoir se réalise, l'entreprise Spéculor pourra réaliser une plus-value en revendant immédiatement les actions Pétrolia. Dans le cas contraire, l'entreprise Spéculor revendra également ses actions Pétrolia, à perte le cas échéant.	Titres de propriété	VMP
Obligations sur le Trésor public que la société s'est engagée par contrat à conserver en portefeuille pour garantir le remboursement d'un prêt à cinq ans que lui a consenti une banque.	Titres de créances	Titres immobilisés (droit de créance)

EXERCICE 2

L'entreprise Marchand a effectué les acquisitions suivantes :

- 15 mars : Achat de 15 actions de la SICAV monétaire Trésoria au prix unitaire de 435,60 €
- 25 juin : Achat de 300 actions de la société des Tréfileries de la Somme au prix unitaire de 1 230 €. Cet achat assure à l'entreprise Marchand une influence notable dans les Tréfileries de la Somme, société anonyme au capital de 1 000 000 € représenté par 1 000 actions.
- 4 septembre : Achat de 1 000 actions de la société IBM au cours unitaire de 356 €. Il existe sur le marché plusieurs millions d'actions émises par cette société américaine. L'entreprise Marchand parie sur une hausse prochaine du cours du dollar qui entraînerait le cours des sociétés américaines. Les frais de bourse sur cette opération s'élèvent à 4 784 € (dont TVA 784 €).
- 1^{er} octobre : Encaissement des dividendes distribués par la société IBM. Montant du coupon : 4,90 € par action.
- 18 octobre : Achat de 550 parts sociales de la SARL du Val-Marnais au prix unitaire de 985 €. Le nombre de parts émises par cette société s'élève à un total de mille titres. Frais d'acquisition HT : 2 % du prix plus TVA au taux normal.
- 12 décembre : Encaissement des dividendes distribués par la société des Tréfileries de la Somme. Montant du dividende par action : 103,50 €
- 28 décembre : Encaissement des dividendes distribués par la SARL du Val-Marnais. Montant du dividende par part sociale : 12,40 €

Travail à faire : comptabilisez ces opérations sur bordereau de saisie.

BORDEREAU DE SAISIE				
DATE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
15/03	503	Achat de 15 SICAV monétaires TRESORIA	6 534.00	
	512	435.60 * 15		6 534.00
25/06	261	Achat de 300 actions de la société des Tréfilerie de la Somme	369 000.00	
	512	300 * 1 230		369 000.00
04/09	503	Achat de 1000 actions IBM	356 000.00	
	627	1000 * 356	4 000.00	
	44566		784.00	
	512			360 784.00
01/10	512	Dividendes IBM	4 900.00	
	764	1000 * 4,90		4 900.00
18/10	261	Achat de 550 part sociale de la SARL Val-Marnais	541 750.00	
	627	550 * 985	10 835.00	
	44566		2 123.66	
	512			554 708.66
12/12	512	Dividendes société des Tréfileries de la Somme	31 050.00	
	7611	300 * 103.50		31 050.00
28/12	512	Dividendes SARL du Val-Marnais	6 820.00	
	7611	550 * 12,40		6 820.00